

Le budget

décidé en fait qu'elles n'allaient pas déduire le montant du transfert versé par le gouvernement fédéral des paiements d'assistance sociale et qu'elles allaient verser les montants supplémentaires.

Ce sont des décisions provinciales. Elles faisaient partie des négociations menées par le gouvernement fédéral avec les provinces afin de veiller à ce que les choses se déroulent comme il se doit.

La députée du Bloc québécois a soulevé quelques questions qui appellent des commentaires. Premièrement, elle a fait des observations au sujet du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, ou TCSPS. Elle a soutenu essentiellement que les montants qui avaient été amputés du TCSPS doivent être rétablis. La députée sait fort bien que le premier ministre a dit à plusieurs reprises devant la Chambre que les transferts monétaires et de points d'impôt aux provinces sont supérieurs à l'heure actuelle à ce qu'ils étaient en 1993. C'est là un point important.

Les Canadiens doivent comprendre que le gouvernement fédéral a accordé aux provinces le pouvoir d'imposition afin qu'elles soient en mesure de recueillir des impôts et que, au fur et à mesure que croît leur économie, les recettes fiscales qu'elles en tirent signifient également que les provinces touchent des sommes supplémentaires. Les deux éléments importants de cet ensemble sont les transferts financiers et les transferts de points d'impôt.

La députée a aussi parlé du logement social et de l'itinérance. Elle sait fort bien que ce n'est pas un problème simple. Un des aspects de cette problématique a trait aux enfants. Des itinérants reconnus dans le rapport d'Anne Golden à Toronto, 28 p. 100 sont des jeunes. Dans ce groupe, 70 p. 100 ont été victimes d'agressions physiques ou sexuelles pendant qu'ils étaient dans le domicile familial.

Il est important de comprendre que le logement social et l'itinérance sont deux questions distinctes.

Le Président: Le député aura de nouveau la parole lorsque nous reprendrons ce débat, peu importe quand ce sera; il lui restera 14 minutes.

• (1600)

Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion des voies et moyens n° 5 concernant l'exposé budgétaire.

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, je dépose les documents budgétaires, y compris les avis de motion de voies et moyens. Les détails des mesures figurent dans les documents. Je demande que ces motions soient inscrites à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

J'annonce également que le gouvernement déposera à la première occasion des projets de loi pour mettre en oeuvre les mesures annoncées dans ce budget.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, au nom du gouvernement, je tiens à remercier le Comité permanent des finances et les divers comités du caucus pour leur travail remarquable en préparation du présent budget.

J'aimerais aussi remercier de façon toute particulière, au nom du Parlement, les Canadiennes et les Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions du pays pour nous avoir fait part de leurs idées et de leurs points de vue.

L'expérience des dernières années prouve hors de tout doute qu'un processus budgétaire ouvert est un processus budgétaire meilleur.

[Traduction]

Tout au long de notre histoire, chaque génération s'est donnée comme mission de bâtir le Canada. Aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau siècle, nous avons effectivement le privilège de vivre dans un pays plein de promesses, dans un monde en pleine évolution, à une époque pleine de possibilités. Existe-t-il des problèmes? Certes. Beaucoup reste à faire. Cela dit, nous sommes aujourd'hui en meilleure posture que nous l'avons été depuis des décennies pour maîtriser notre avenir.

La croissance de l'économie du Canada est l'une des plus fortes des pays du G-7. Notre économie franchira le seuil du billion de dollars cette année. Le déficit est chose du passé. De fait, nous prévoyons un troisième, un quatrième, et même un cinquième budget équilibré de suite, du jamais vu en près d'un demi-siècle.

L'inflation demeure bien maîtrisée. Le fardeau de la dette publique diminue. Le fardeau de notre dette extérieure diminue. La confiance des consommateurs et des entreprises frôle de nouveaux sommets. Plus important encore, après nombre d'années difficiles, ces indicateurs économiques positifs commencent à se refléter dans le quotidien des Canadiennes et des Canadiens.

Plus de 425 000 emplois ont été créés au Canada en 1999, une marque inégalée au sein des pays du G-7. En conséquence, notre taux de chômage s'établit désormais à 6,8 p. 100, soit son niveau le plus faible depuis près d'un quart de siècle.

• (1605)

Pendant la première moitié des années 1990, les Canadiens ont vu leur revenu réel après impôt diminuer. Il y a trois ans, cette tendance a commencé à s'inverser. Selon les données rendues publiques aujourd'hui même, le revenu disponible est d'à peu près 4 p. 100 plus élevé qu'en 1996. Plus important encore, selon les prévisionnistes du secteur privé, le revenu disponible continuera de croître, et de façon plus substantielle encore, au cours des années à venir.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.) propose:

Le budget

Il s'agit certes là de très bonnes nouvelles. Néanmoins, bien que les progrès des dernières années constituent une réalisation dont les Canadiens peuvent être fiers, ils ne nous serviront pas pour autant de prétexte pour nous reposer sur nos lauriers. Ce n'est pas le passé qui préoccupe les Canadiens. C'est la voie de l'avenir qu'ils veulent tracer. D'ailleurs, il s'agit là du message clé du présent budget.

En 1993, nous avons établi un plan pour éliminer le déficit, relancer l'économie et créer des emplois. Ce plan a porté fruits. Aujourd'hui, deux mois après le début de l'an 2000, nous devons lancer le Canada plus loin, créer une prospérité plus grande, faire en sorte que tous profitent des retombées de cette prospérité.

Le défi qui nous attend est désormais de miser sur notre force nouvelle. Les Canadiens et les Canadiennes savent que le temps est venu d'agir. Ils savent que la mondialisation et l'évolution technologique effrénée ne nous attendront pas, ne feront pas la pause pour nous laisser le temps de nous préparer. Les défis, c'est maintenant que nous devons les relever. Les possibilités, c'est maintenant que nous devons les saisir.

[Français]

Dans «La Mise à jour économique et financière» de l'automne, nous posons trois questions fondamentales:

D'abord, comment s'assurer d'une position de leader au sein de la nouvelle économie?

Ensuite, comment offrir à chaque Canadienne et à chaque Canadien les mêmes chances de réussir?

Et enfin, comment garantir la meilleure qualité de vie possible à tous les Canadiens, pas seulement aux quelques-uns que la fortune a favorisés?

Dans ce budget, nous exposons les grandes lignes de notre pensée.

Premièrement, nous allons continuer d'exercer une saine gestion financière. Il n'y aura ni défaillance, ni déviation, ni dérapage. L'ère des déficits est révolue et ne reviendra pas.

Deuxièmement, nous allons baisser les impôts afin de promouvoir la croissance économique et de laisser plus d'argent dans les poches des Canadiens et des Canadiennes. Comme nous le disions en novembre dernier, les Canadiens ont le droit de conserver une plus grande part de l'argent qu'ils gagnent. Ils ont travaillé dur pour cela. Cet argent leur appartient.

Troisièmement, dans le but d'assurer l'égalité des chances, nous allons investir afin de doter les Canadiens et les Canadiennes des compétences et des connaissances dont ils auront besoin pour obtenir les emplois qu'ils veulent.

Quatrièmement, nous allons bâtir une économie fondée sur l'innovation. Car en fin de compte, il s'agit du seul moyen dont dispose un pays moderne pour maîtriser son avenir.

[Traduction]

Ces quatre éléments composent notre cadre économique. Toutefois, notre plan ne saurait se cantonner à cela. Il doit non seulement s'inspirer de la valeur de notre économie, mais aussi des valeurs de notre société. Les succès de notre pays ne sont pas uniquement le

fait d'une forte croissance, mais également le fruit d'un ferme engagement envers des valeurs durables: la sollicitude, la compassion, la conviction que la prospérité née de la croissance économique doit être partagée équitablement. Ces valeurs constituent l'assise même de notre pays. Elles doivent constituer l'assise de notre plan.

Ainsi, la première annonce du premier budget du XXI^e siècle est l'augmentation du financement de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé. Il s'agit là des plus grandes priorités des Canadiens. Et ce sont aussi les nôtres.

• (1610)

Nous avons déjà agi trois fois pour améliorer les transferts en espèces effectués aux provinces dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Ainsi, l'an dernier, uniquement pour la santé, nous avons fait l'investissement ponctuel le plus important de notre gouvernement. Nous avons alors indiqué que nous entendions faire plus encore, dans la mesure de nos moyens, et c'est ce que nous allons faire. Aujourd'hui, nous respectons notre engagement et annonçons le transfert additionnel aux provinces de 2,5 milliards de dollars sur quatre ans pour l'enseignement postsecondaire et les soins de santé.

En outre, pour combler des besoins pressants dans nos universités, nos collèges et nos hôpitaux, les provinces disposeront de la flexibilité de puiser dans ces nouveaux fonds plus tôt, si tel était leur choix.

[Français]

Dans chacun des trois derniers budgets, notre premier souci a été de hausser les transferts en espèces effectués aux provinces dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Aujourd'hui, nous annonçons le transfert additionnel aux provinces de 2,5 milliards de dollars sur quatre ans pour l'enseignement postsecondaire et les soins de santé.

En outre, pour combler des besoins pressants dans nos universités, nos collèges et nos hôpitaux, les provinces disposeront de la flexibilité de puiser dans ces nouveaux fonds plus tôt, si tel était leur choix.

Grâce à cette mesure et à celle du dernier budget, la composante en espèces du Transfert canadien passera de son niveau de 1998-1999, soit 12,5 milliards de dollars, à 15,5 milliards de dollars l'an prochain, une augmentation de près de 25 p. 100 sur deux ans.

Ainsi, l'aide annuelle totale accordée par l'entremise du Transfert canadien, sous forme d'espèces et de points d'impôt, s'élèvera à tout près de 31 milliards de dollars l'an prochain, un sommet absolu.

Nous avons garanti aux provinces un financement stable et croissant des soins de santé et de l'éducation. Aujourd'hui, c'est ce que nous continuons de faire. Mais ce n'est pas tout.

Les paiements de péréquation aux provinces seront plus élevés de 500 millions de dollars cette année par rapport aux prévisions contenues dans le budget de l'an dernier. Ainsi, les transferts de péréquation atteignent aussi un sommet absolu. Cela signifie plus

Le budget

d'argent pour les provinces moins prospères, pour leurs programmes de soins de santé, d'éducation et autres.

Permettez-moi maintenant d'aborder notre plan pour bâtir une économie plus forte. En vue de *La Mise à jour économique et financière* de l'automne, nous avons consulté des économistes des grandes banques à charte canadiennes et de quatre grandes firmes de prévisionnistes.

Cela a mené à un débat national sur nos objectifs à plus long terme. Un débat fondé sur une série de prévisions quant à la taille de l'excédent budgétaire pour chacune des cinq prochaines années. Ces prévisions étaient valables. Mais nous savons aussi, surtout pour les dernières de ces années, qu'elles ne sont que cela, des prévisions. Au fond, elles ne sont qu'un pari sur l'avenir, pas de l'argent en banque.

Par conséquent, même si nous allons toujours nous fixer des objectifs à long terme, nous allons continuer de fonder nos décisions sur un horizon mobile de deux ans.

Nous allons continuer également d'intégrer une marge de prudence supplémentaire à notre planification et de prévoir une réserve pour éventualités de trois milliards de dollars afin de faire face aux imprévus.

● (1615)

Qu'il n'y ait aucun doute. Ce gouvernement ne commettra pas, comme bien d'autres, l'erreur de dépenser de l'argent que nous n'aurons peut-être pas ou de susciter des attentes que nous ne pourrions combler.

Nous n'allons pas renoncer non plus à l'approche équilibrée que nous avons adoptée dès le départ: une approche fondée sur le principe que la réduction de la dette, la baisse des impôts et les dépenses dans la santé, l'enseignement supérieur et d'autres grandes priorités ne sont pas des objectifs contradictoires, mais plutôt les composantes complémentaires d'un plan équitable et efficace.

[Traduction]

Permettez-moi maintenant de passer à la dette. Le Canada n'a pas seulement éliminé son déficit. Nous sommes l'un des rares pays qui réduise à l'heure actuelle le montant absolu de sa dette, et nous allons continuer de le faire. En effet, nous avons remboursé plus de 6 milliards de dollars de la dette ces deux dernières années, d'où une économie de plus de 300 millions de dollars par année, chaque année, au titre des intérêts.

Qui plus est, la dette contractée sur les marchés financiers a diminué encore plus: au total, d'ici la fin du présent exercice, elle aura reculé de près de 20 milliards de dollars.

Mieux encore, notre ratio de la dette au PIB, qui sert à mesurer la dette en proportion de la taille de notre économie, s'est aussi amélioré nettement. Plus ce ratio est bas, mieux la dette peut se gérer. En 1995, le ratio de la dette du Canada s'élevait à 71 p. 100. Aujourd'hui, il a baissé de 10 points de pourcentage, et devrait descendre sous la barre des 50 p. 100 d'ici 2004. Ce ratio devra demeurer sur une trajectoire descendante. Nous sommes encore loin du niveau de 25 p. 100 enregistré à la fin des années 1960, la dernière fois où nous avons dégagé un excédent.

La croissance économique a contribué pour beaucoup à la baisse de ce ratio, mais le contrôle des dépenses de l'État également. Nous avons mentionné plus tôt que les dépenses du gouvernement fédéral en proportion du produit intérieur brut sont à leur plus bas niveau en 50 ans. Le fait est que, même en tenant compte des mesures annoncées dans ce budget, les dépenses de programmes seront, l'an prochain, inférieures de 4 milliards de dollars à ce qu'elles étaient lorsque nous sommes entrés en fonction, en 1993.

Qu'il n'y ait aucun doute, nous allons contrôler les dépenses. Par exemple, la croissance des dépenses de programmes, depuis le moment où nous avons équilibré le budget jusqu'à l'exercice 2001-2002, devrait correspondre en gros à l'inflation combinée à la croissance démographique—la norme utilisée par la plupart des observateurs économiques. Néanmoins, le niveau de vie dont nous jouissons a un prix. Ainsi, depuis que nous avons éliminé le déficit, les deux tiers des nouvelles dépenses ont été consacrées aux soins de santé, à l'enseignement postsecondaire et à l'innovation.

De plus, il y a d'autres domaines où le gouvernement doit intervenir, des domaines où des responsabilités fondamentales au pays et des obligations essentielles à l'étranger nous incombent. La crise à laquelle les familles et les collectivités d'agriculteurs sont confrontées partout au pays est réelle, et de meilleures solutions à court et à long termes s'imposent. La Gendarmerie royale du Canada, elle, fait face à de nouveaux défis en ce qui concerne le crime organisé et le terrorisme international. Les demandes imposées à nos militaires, ces hommes et ces femmes dont l'apport est si précieux au pays et à l'étranger, s'avèrent de plus en plus nombreuses. À l'intérieur de nos frontières, nous devons renforcer notre système d'immigration. À l'extérieur de nos frontières, nous avons le devoir de venir en aide aux plus pauvres des pauvres du monde. Dans chacun de ces secteurs, nous investissons davantage.

● (1620)

Passons des responsabilités du présent aux possibilités de l'avenir. Parlons de la nouvelle économie. En ce début du XXI^e siècle, nous avons une chance unique de maîtriser notre destin. La question fondamentale qui se pose à nous est celle-ci: pour faire du Canada un pays d'avenir, quels choix devons-nous faire aujourd'hui qui, dans 5, 10 et 20 ans seront perçus comme ayant fait la différence?

Sous l'impulsion de la révolution de l'information et de l'avènement des nouvelles technologies, les frontières tombent, les distances disparaissent, et un monde jadis divisé est maintenant plus branché que jamais. Les microprocesseurs, les micropuces, les satellites, les fibres optiques et l'Internet changent notre façon de vivre, de travailler et de communiquer. Cela se traduit par la plus importante transformation économique de notre temps.

De nos jours, la puissance d'un pays se mesure non pas en fonction des armes qu'il brandit, mais des brevets qu'il génère; non pas par le territoire qu'il contrôle, mais par les idées qu'il avance; non pas seulement par la richesse de ses ressources naturelles, mais aussi par la richesse de ses ressources humaines. Dans un tel monde, les pays prospères seront ceux qui auront su se doter d'une culture de l'innovation. Ce seront ceux qui apportent non seulement de nouvelles connaissances, mais les produits de ces connaissances, rapidement, aux marchés.

Notre but, comme nation, est de montrer le chemin. Notre but doit être de susciter un esprit d'entreprise qui incite les gens à voir

Le budget

plus loin et plus grand, et qui les encourage à considérer le monde comme leur marché et le Canada, comme l'endroit où ils veulent vivre.

Comme pays, nous sommes beaucoup mieux placés que la plupart pour exploiter les possibilités qu'offre le XXI^e siècle. Toutefois, nos progrès sont loin d'être un fait accompli. Si nous voulons profiter des possibilités qu'offre la nouvelle économie, les secteurs public et privé ont tous deux un rôle à jouer.

Le secteur privé doit changer sa conception du risque, améliorer l'accès aux capitaux, privilégier davantage les entreprises en démarrage, et exploiter pleinement le potentiel de nouvelles technologies comme l'Internet pour pénétrer les marchés à l'échelle planétaire. De son côté, le gouvernement doit alléger le fardeau de la réglementation. Il doit aider à combler les écarts dans une économie où le site Web prend autant d'importance que le site industriel.

Que doit faire le gouvernement? Il doit doter les Canadiennes et les Canadiens des outils du succès. Cela veut dire: un système d'éducation de première qualité; la recherche fondamentale, matière première de la nouvelle économie; des programmes sociaux sûrs, fondés sur le principe que le véritable progrès s'obtient en visant l'excellence, non la médiocrité; et un régime fiscal à la fois équitable et concurrentiel.

Si c'est d'une économie plus novatrice que nous voulons parler, c'est par les gens que nous devons commencer. Les compétences et le savoir permettent aux aspirations individuelles et à notre potentiel collectif de ne faire plus qu'un. Ils sont le lieu de rencontre de la politique sociale et de la politique économique, la meilleure façon pour nous de combler l'écart entre les riches et les pauvres. C'est pourquoi, en 1998, nous avons lancé la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, un plan en plusieurs volets visant à améliorer l'accès aux connaissances et aux compétences. L'an dernier, nous faisons franchi une nouvelle étape sur cette voie. Aujourd'hui, nous faisons un pas de plus.

Premièrement, comme nous l'avons dit, le présent budget accroît notre soutien aux provinces en matière d'enseignement postsecondaire grâce à une hausse du montant en espèces disponible dans le cadre du Transfert canadien.

Deuxièmement, nous donnerons suite à l'engagement pris dans le discours du Trône de créer de nouvelles chaires d'excellence en recherche du XXI^e siècle. Il s'agira de nouveaux postes de recherche dans les universités canadiennes, qui serviront à attirer ici les plus grands chercheurs de la planète et à garder au pays nos meilleurs cerveaux. La moitié de ces postes seront destinés aux scientifiques de premier ordre au Canada, et l'autre moitié aux meilleurs éléments de la prochaine génération de jeunes chercheurs canadiens.

En octobre dernier, le Premier ministre déclarait: «Cet investissement fera véritablement du Canada un leader dans l'économie axée sur le savoir et le fera connaître comme un pays qui mise vraiment sur l'excellence et qui possède la volonté de réussir.» Cette initiative aidera les universités canadiennes non seulement à satisfaire aux normes que d'autres fixent aujourd'hui, mais surtout à élaborer les nouvelles normes auxquelles d'autres devront satisfaire demain. À cette fin, le présent budget prévoit 900 millions de dollars sur cinq ans pour créer 2 000 nouveaux postes de recherche,

• (1625)

Troisièmement, à mesure que les Canadiens, et plus particulièrement les jeunes, utilisent de plus en plus l'Internet comme source d'information, il importe qu'ils s'y reconnaissent et y découvrent des histoires qui les concernent. Nous accordons donc, dans le budget, des fonds pour accroître la présence du Canada sur Internet et ce, dans les deux langues officielles.

Enfin, les bourses d'études sont un élément important d'un meilleur accès aux études supérieures. Afin de s'assurer que les étudiants en reçoivent la pleine valeur, l'exonération d'impôt au titre des bourses sera portée de 500 \$ à 3 000 \$.

[Français]

La recherche-développement est à la base des produits et des procédés nouveaux. C'est ainsi que procèdent les entreprises averties, et c'est ainsi que doivent procéder les pays visionnaires.

Très simplement, le Canada doit se doter d'une capacité de recherche qui permette de faire avancer constamment les frontières de la connaissance humaine.

Dans le budget de 1997, notre gouvernement annonçait la création de la Fondation canadienne pour l'innovation. À ce jour, la Fondation a accordé des fonds totalisant 450 millions de dollars pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire, les hôpitaux de recherche et les organismes à but non lucratif à moderniser leurs laboratoires, leur équipement et leurs technologies.

Près de la moitié des crédits de la Fondation ont été affectés à la recherche en santé.

La Fondation canadienne pour l'innovation est l'une des pierres angulaires de notre plan en vue de soutenir la nouvelle économie: or, si nous ne faisons rien, son financement cessera d'ici deux ans.

C'est pourquoi, pour permettre à la Fondation de poursuivre ses activités jusqu'en 2005, le présent budget lui fournit 900 millions de dollars, ce qui porte l'investissement total du gouvernement à 1,9 milliard de dollars.

La recherche en santé présente un formidable potentiel; elle contribue non seulement à la quantité de nos connaissances, mais aussi à la qualité de notre vie. C'est pourquoi nous avons annoncé, dans le budget de l'an dernier, la création des Instituts canadiens de recherche en santé. Cette initiative transformera la manière même dont sont faites ces recherches au pays.

Aujourd'hui, nous franchissons un autre cap important.

La compréhension du fonctionnement des gènes ouvre la voie à des progrès importants dans le traitement du cancer et d'autres maladies graves.

La recherche génétique permettra de sauver la vie de plusieurs. Elle permettra d'améliorer la qualité de vie de bien d'autres encore. Elle conduira, sûrement, à de nombreuses percées en biotechnologie, un domaine qui, de l'avis général, sera aussi important au cours de ce nouveau siècle que l'a été l'informatique à la fin du siècle dernier.

Le budget

C'est dans cette optique que nous annonçons aujourd'hui notre décision d'affecter 160 millions de dollars au lancement du projet Génome Canada. Cinq centres seront établis au pays et mettront leurs laboratoires à la disposition des chercheurs du milieu universitaire, du gouvernement et du secteur privé.

• (1630)

Le Canada est l'un des chefs de file internationaux dans le domaine de la biotechnologie. Nous sommes toutefois conscients qu'en dépit de son énorme potentiel, elle suscite bien des inquiétudes.

Les Canadiens veulent l'assurance que nous comprenons les risques rattachés à la biotechnologie et que nous pouvons les gérer, que les limites médicales, environnementales et éthiques soient identifiées et respectées.

C'est pourquoi le présent budget investit 90 millions de dollars sur trois ans afin que, tout en profitant des avantages que procure la biotechnologie, nous ayons la capacité de la garder sécuritaire.

[Traduction]

La protection de notre environnement n'est pas qu'une option pour nous Canadiens et Canadiennes, quel que soit notre âge. C'est quelque chose que nous nous devons de faire. C'est une valeur fondamentale qui transcende tout débat et toute discussion. C'est pourquoi le présent budget prévoit une aide accrue pour le nettoyage des Grands Lacs, l'application des règlements environnementaux, la protection des espèces en péril et les initiatives internationales visant à réduire les polluants organiques persistants dans le Nord. Il prévoit également une aide au développement pour contrer le problème des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en voie de développement.

De plus, en vue de préserver les habitats naturels et les espèces en péril, nous réduisons de moitié l'impôt sur les gains en capital réalisés à la suite du don de terres écosensibles.

En 1998, de concert avec les autres paliers de gouvernement, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé, nous lançons le processus devant conduire à l'élaboration d'une stratégie nationale sur le changement climatique. Les consultations achèvent, et la stratégie devrait être rendue publique d'ici la fin de l'année.

Toutefois, dans le contexte d'un budget dont l'objectif est de préparer notre économie au XXI^e siècle, il y a certains gestes que nous pouvons et devons poser dès maintenant.

Il est indéniable que le changement climatique, de même d'ailleurs que tout le dossier de l'environnement, posera certains défis. Par contre, pour une économie novatrice, les possibilités à saisir seront plus nombreuses encore. Les pays qui ouvrent la voie, qui montrent comment intégrer les impératifs économiques et environnementaux, ces pays-là sauront concevoir de nouveaux outils et de nouvelles technologies que les autres pays seront forcés d'adopter. Des avantages énormes attendent les pays qui y parviendront les premiers et ceux qui y parviendront le mieux.

Étant donné l'importance des ressources naturelles pour notre pays et la sévérité de notre climat, le Canada n'a d'autre choix que

de montrer la voie dans ce secteur de la nouvelle économie. En un mot, nous devons faire preuve de la même pensée novatrice, du même esprit d'entreprise et de la même ingéniosité pour protéger et améliorer notre environnement, que ceux qui nous ont permis de devenir des chefs de file dans les domaines des télécommunications, du transport et de plusieurs autres. La clé, c'est la technologie, ne nous méprenons pas.

Si nous voulons relever avec succès le défi posé par le changement climatique, si nous voulons réduire les coûts et hausser la productivité et si nous voulons devenir des leaders mondiaux en matière d'énergie propre, alors nous devons mobiliser toutes les compétences et tout le savoir dont nous disposons.

Par conséquent, le présent budget contient différentes mesures ciblées.

Premièrement, nous annonçons aujourd'hui la création du Fonds d'appui technologique au développement durable. Ce fonds appuiera l'innovation en aidant les entreprises à mettre au point et à commercialiser de nouvelles technologies prometteuses, comme le charbon brûlant sans résidu et les nouvelles piles à combustible.

Deuxièmement, nous annonçons l'établissement de la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère. Il s'agira dans les faits d'un réseau d'instituts universitaires qui reliera les chercheurs de l'ensemble du pays, afin d'améliorer, par exemple, notre compréhension de l'incidence du changement climatique et de la pollution de l'air sur la santé humaine.

Troisièmement, notre gouvernement commence à modifier sa politique d'approvisionnement pour se tourner, dans la mesure du possible, vers des sources d'énergie plus écologiques, ce qui stimulera la demande en énergie verte.

• (1635)

Quatrièmement, la Fédération canadienne des municipalités et la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec ont travaillé sur d'excellentes propositions dans le domaine des infrastructures écologiques. Ces propositions constituent l'occasion de resserrer le partenariat avec les municipalités, elles qui marchent en première ligne dans la lutte pour un meilleur environnement.

L'une des propositions est la création d'un Fonds d'habilitation municipale écologique, afin d'aider les collectivités à déterminer leurs besoins les plus pressants en matière environnementale. Une autre est l'établissement d'un fonds renouvelable pour inciter le secteur privé à investir dans les domaines tels que la gestion des déchets et la conservation de l'eau au niveau municipal. Ce budget met en oeuvre ces deux propositions.

Finalement, à mesure que nous avançons vers une intégration plus poussée des politiques environnementale et économique, nous devons reconnaître que les moyens dont nous disposons à l'heure actuelle pour en mesurer les progrès sont inadéquats. Nous annonçons donc aujourd'hui que la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, ainsi qu'Environnement Canada, recevront des fonds, au cours des trois prochaines années, pour mettre au point, de concert avec Statistique Canada, une série d'indicateurs permettant de mesurer notre rendement sur le plan écologique, de façon intégrée avec le rendement économique. Dans les années à venir, ces

Le budget

indicateurs pourraient avoir une incidence plus grande sur la politique publique que toute autre mesure que nous pourrions prendre.

Cet ensemble d'initiatives révèle que ce budget investit 700 millions de dollars dans les pratiques et les technologies environnementales. Nous faisons cet investissement, car la protection de l'environnement est une valeur fondamentale de notre pays. Comprendons bien ici qu'il s'agit également d'une bonne politique économique. Il s'agit d'un élément fondamental de notre plan pour bâtir une économie plus novatrice. Soyons clairs. La protection de l'environnement n'est pas un coût que nous ne pouvons nous permettre d'assumer. C'est une occasion que nous ne devons pas laisser passer.

Il y a un autre aspect de notre plan qui revêt une importance critique. Pour réussir dans la nouvelle économie, il faut veiller à ce que cette dernière s'enracine dans toutes les régions du pays. Ce point de vue était justement au coeur du rapport intitulé *Canada Atlantique: Cap sur l'avenir*, rédigé par les membres de notre caucus de l'Atlantique. Permettez-moi de dire que nous avons saisi leur message.

Un message similaire a été lancé par d'autres membres de notre caucus dans un contexte bien différent. Ils soulignent qu'alors que nous devons faire en sorte que toutes les provinces tirent parti des bénéfices de la nouvelle économie, il y a, au sein même des provinces, des différences importantes entre les collectivités urbaines et rurales. Nos concitoyens des régions rurales ont les mêmes besoins que les autres Canadiens, c'est-à-dire des soins de santé de qualité, une solide éducation pour leurs enfants et un bon emploi. La différence tient au fait que, en milieu rural, la fermeture d'un hôpital, la compression du budget d'une école, la perte d'un employeur important menacent l'existence même de la collectivité. C'est pourquoi nous devons faire en sorte que l'expansion économique touche les petites collectivités d'un bout à l'autre du pays, du nord au sud, de l'est à l'ouest.

Nous devons reconnaître qu'au cours des prochaines années, tous les paliers de gouvernement devront collaborer à travailler ensemble, comme jamais auparavant, pour élargir les possibilités dans tout le Canada.

Ainsi, à titre d'exemple unique du genre de choses que nous devons faire, nous avons dit la semaine dernière qu'en plus des sommes déjà annoncées pour répondre aux besoins des fermiers au Canada, nous allions engager 240 millions de dollars de plus pour les familles d'agriculteurs des Prairies. Combinés aux 160 millions de dollars supplémentaires venant des provinces concernées, ceci porte à 400 millions l'ensemble de l'aide immédiate.

[Français]

Il nous faut aussi multiplier les possibilités à travers le Canada en renforçant l'infrastructure de base qui sous-tend dans une large mesure l'économie des régions rurales et urbaines du Canada.

● (1640)

Qu'il s'agisse des réseaux urbains de transport en commun, d'une route utilisée pour le transport des céréales dans les Prairies ou des autoroutes de notre pays, la capacité d'assurer le transport des gens et des biens en toute sécurité et de façon efficace est primordiale pour une économie innovatrice et productive.

Dans la même ligne de pensée, des logements abordables et une infrastructure écologique constituent des éléments essentiels d'une société moderne. Ils sont des facteurs fondamentaux pour les municipalités qui doivent faire face aux besoins du XXI^e siècle.

C'est pourquoi le gouvernement a annoncé qu'il allait travailler avec les autres niveaux de gouvernement et, le cas échéant, le secteur privé, pour convenir d'un plan visant à améliorer l'infrastructure provinciale et municipale dans les villes et les collectivités rurales partout au Canada.

Nous espérons conclure une entente d'ici la fin de l'année. Pour sa part, le gouvernement fédéral est disposé à consacrer à cette initiative 450 millions de dollars au cours des deux prochaines années et 550 millions de dollars au cours de chacune des quatre années suivantes.

[Traduction]

Ayant traité de ce qui sera nécessaire pour réussir dans le monde de demain, j'aimerais maintenant parler des maîtres d'œuvre de cet avenir: nos enfants. Une chose est certaine. Il est non seulement sage, mais juste de soutenir les familles et d'encourager les enfants. Un facteur important du succès de nos enfants est la vigueur des communautés dans lesquelles ils vivent. C'est pourquoi les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu d'élaborer un Programme d'action national pour les enfants, afin d'accroître la capacité des gouvernements, des organisations bénévoles et de nos collectivités à fournir les services et l'appui dont tant de nos familles et de leurs enfants dépendent. Ce programme est crucial. Et il doit simplement aller de l'avant.

Comme prochaine étape, le premier ministre a invité tous les gouvernements à s'entendre, d'ici décembre 2000, sur un plan d'action pour le développement des jeunes enfants. Notre objectif est simple. Que ce soit par l'augmentation des services ou un soutien au revenu, tous les paliers de gouvernement doivent être prêts à faire davantage pour les enfants.

C'est d'ailleurs dans cette veine que le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le discours du Trône, à accroître l'aide aux parents en faisant passer de six mois à un an la période de versement des prestations de maternité et des prestations parentales dans le cadre du régime d'assurance-emploi. Le présent budget donne suite à cet engagement.

Je profite de l'occasion pour féliciter ma collègue, la ministre du Développement des ressources humaines, de ses efforts considérables en ce sens. Ces initiatives mettent l'accent sur les besoins des enfants. Elles concernent les services et les programmes que leurs familles requièrent. Il n'en demeure pas moins que ce que nous pouvons faire de mieux est de permettre aux parents de disposer, à la fin de chaque mois, de plus d'argent à consacrer au bien-être de leurs enfants.

C'est nettement dans cette optique que le gouvernement a élaboré son plan de réduction des impôts. Les principes qui le sous-tendent sont les suivants:

● (1645)

Premièrement, alors que les réductions d'impôt doivent bénéficier à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes, elles doivent d'abord profiter à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux

Le budget

Canadiens à revenu faible ou moyen, et surtout aux familles ayant des enfants.

Deuxièmement, les allègements fiscaux d'application générale doivent d'abord viser l'impôt sur le revenu des particuliers.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que notre régime d'impôt des sociétés soutienne la concurrence internationale.

Enfin, les allègements fiscaux d'application générale ne doivent pas être financés par des emprunts.

Dans les budgets de 1997, de 1998 et de 1999, nous avons réduit le fardeau fiscal moyen des Canadiens de 10 %, ce qui représente plus de 16 milliards de dollars. Aujourd'hui, compte tenu des excédents prévus pour les prochaines années, il est temps de faire davantage. Nous mettons donc de l'avant un plan fiscal sur cinq ans afin que les particuliers, les familles, les petites entreprises et autres, sachent à coup sûr que leur fardeau fiscal diminuera cette année, l'an prochain et au cours des années à venir.

Le plan que nous exposons aujourd'hui offre un allègement fiscal réel et substantiel. Il s'appuie sur deux changements structurels fondamentaux.

Premièrement, les Canadiens savent que les impôts ne peuvent vraiment commencer à diminuer tant qu'ils continuent de gonfler sous l'effet de l'inflation. L'inflation ne devrait pas pousser les Canadiens à faible revenu à payer des impôts, et les autres contribuables, vers des tranches d'imposition supérieures. L'inflation ne devrait pas non plus ronger la valeur réelle de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et du crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services. Elle ne devrait pas non plus miner la valeur réelle du crédit en raison de l'âge pour les aînés du Canada, ni le seuil de revenu auquel les pensions de vieillesse commencent à être réduites. Nous apportons donc aujourd'hui au régime fiscal canadien le plus important changement en plus d'une décennie. Nous rétablissons immédiatement la pleine indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

Ensuite, ça fait plus de 12 ans que les taux réels d'imposition n'ont pas diminué au Canada. Concrètement, ce sont les contribuables à revenu moyen qui ont été les plus touchés, puisque le taux d'impôt fédéral fait un bond de 9 points, passant de 17 à 26 %, dès que le revenu atteint 30 000 \$. Par conséquent, au cours des cinq prochaines années, nous baisserons le taux intermédiaire de 26 à 23 %.

Qui plus est, nous annonçons aujourd'hui que les deux tiers de cette réduction prendront effet le 1^{er} juillet de cette année, faisant passer ce taux à 24 %.

La réindexation du régime fiscal et la réduction des taux d'imposition bénéficieront nettement à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes, mais notre plan va plus loin. Au cours des cinq prochaines années, nous allons porter à au moins 8 000 \$ le revenu que les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt, et faire passer les seuils à partir desquels s'appliquent les taux intermédiaire et supérieur à au moins 35 000 \$ et 70 000 \$ respectivement.

En outre, ces modifications sont importantes, mais elles ne sont que le commencement. Quand, dans les budgets à venir, nous pourrons faire plus, nous le ferons.

[Français]

Nous apportons aujourd'hui au régime fiscal canadien les plus importants changements en plus d'une décennie. D'abord, nous rétablissons immédiatement la pleine indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

• (1650)

Ensuite, ça fait plus de 12 ans que les taux réels d'imposition n'ont pas diminué au Canada.

Concrètement, ce sont les Canadiens à revenu moyen qui ont été les plus touchés, puisque le taux d'impôt fédéral fait un bond de 9 points, passant de 17 p. 100 à 26 p. 100, dès que le revenu atteint 30 000 \$.

Voilà pourquoi au cours des cinq prochaines années, nous baisserons le taux intermédiaire de 26 p. 100 à 23 p. 100.

Qui plus est, nous annonçons aujourd'hui que les deux tiers de cette réduction prendront effet le 1^{er} juillet de cette année, faisant passer ce taux à 24 p. 100.

La réindexation du régime fiscal et la réduction des taux d'imposition bénéficieront nettement à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes, mais notre plan va plus loin.

Au cours des cinq prochaines années, nous allons porter à au moins 8 000 \$ le revenu que les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt, et faire passer les seuils à partir desquels s'appliquent les taux intermédiaire et supérieur à au moins 35 000 \$ et 70 000 \$ respectivement.

De plus, ces modifications sont importantes. Mais elles ne sont que le commencement. Quand, dans les budgets à venir, nous pourrons faire plus, nous le ferons.

Ces changements structurels constituent un allègement d'impôt substantiel pour tous les Canadiens.

Mais pour ceux et celles qui ont des enfants, nous ferons plus encore.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés de cette Chambre comme il est coûteux d'élever des enfants. Demandez à n'importe quel parent le prix d'une nouvelle paire de chaussures ou d'un habit de neige. Demandez-lui si son enfant pratique un sport ou apprend la musique. Demandez-lui s'il épargne pour les études de ses enfants.

La Prestation fiscale canadienne pour enfants vise justement à couvrir une partie de ces coûts.

En juillet 2000, la prestation maximale pour le premier enfant passera à 1 975 \$, niveau où elle devait rester plafonnée en 2001 et les années suivantes.

[Traduction]

Il est coûteux d'élever des enfants. Nous annonçons donc aujourd'hui que la Prestation fiscale canadienne pour enfants, que l'on prévoit hausser en juillet prochain, passera en juillet 2001 à 2 265 \$ pour le premier enfant, puis à 2 400 \$ au cours des cinq prochaines années. Le montant de la prestation, pour chacun des

Le budget

autres enfants, augmentera en conséquence. Plus important encore, neuf enfants canadiens sur dix profiteront de ces améliorations.

[Français]

La prestation est, à l'heure actuelle, particulièrement avantageuse pour les Canadiens à faible revenu. Les mesures que nous annonçons aujourd'hui la bonifieront et l'étendront de façon plus complète aux familles à revenu moyen.

Par exemple, une mère de famille monoparentale, avec un enfant, dont le revenu est de 25 000 \$, verra ses prestations augmenter de 22 p. 100 d'ici 2004.

Une famille avec deux enfants, dont le revenu est de 60 000 \$, recevra 200 \$ de plus l'année prochaine. Dans cinq ans, le montant de ces prestations aura plus que doublé, passant de 733 \$ à 1 541 \$.

• (1655)

[Traduction]

Le défi que pose le fait d'avoir des enfants est d'autant plus grand lorsque l'un d'eux est handicapé. Dans certains cas, l'un des parents doit absolument rester en permanence à la maison pour s'en occuper. Nous aiderons donc ces familles en haussant à au plus 500 \$ par année le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

De plus, nous allons augmenter de 7 000 \$ à 10 000 \$ le montant maximal annuel de la déduction pour frais de garde, au bénéfice des familles ayant des enfants handicapés.

Nous allons instaurer également un certain nombre d'autres mesures fiscales pour aider les personnes handicapées. Nous rendrons permanent le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, un projet pilote conçu pour les aider à se préparer au marché du travail, à trouver un emploi et à le conserver.

[Français]

Notre gouvernement a reçu en héritage trois mesures fiscales majeures mises en place pour réduire le déficit.

En 1999, nous avons éliminé la surtaxe de 3 p. 100.

Dans ce budget, nous rétablissons l'indexation du régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

Maintenant, nous nous engageons à éliminer également la dernière de ces mesures.

En juillet de cette année, nous allons éliminer la surtaxe de 5 p. 100 pour les contribuables à revenu moyen qui gagnent jusqu'à 85 000 \$ et nous abolirons complètement cette surtaxe au cours des cinq prochaines années.

Depuis 1994, les taux de cotisation à l'assurance-emploi ont été réduits chaque année—de 3,07 \$ à 2,40 \$. À l'avenir, ces taux baisseront davantage jusqu'au seuil où ils couvriront tout juste les coûts du programme. À des fins de planification, nous avons présumé qu'ils tomberont à 2 \$ en 2004.

Dans toute société, il est primordial de disposer d'un revenu adéquat lors de la retraite. La diversification des REER et des régimes de pension agréés contribue de façon importante à garantir un tel revenu.

Par conséquent, nous porterons à 30 p. 100 le plafond du contenu étranger des régimes de retraite en le haussant de 5 points de pourcentage en l'an 2000 et de 5 autres points en l'an 2001.

[Traduction]

Pour soutenir la croissance qui sous-tend notre économie, il nous faut un régime d'impôt des sociétés susceptible de soutenir la concurrence internationale. À l'heure actuelle, certains secteurs de notre économie jouissent effectivement d'un taux d'imposition concurrentiel d'environ 21 p. 100. En revanche, d'autres secteurs, qui comptent pour une bonne partie des emplois créés—comme celui des services de technologie de pointe—sont aux prises avec des taux d'imposition beaucoup plus élevés. Ils sont en concurrence avec des compagnies sur toute la planète, qui paient des impôts plus faibles dans leur pays d'origine.

Si nous voulons libérer les énergies créatrices de notre économie, si nous voulons encourager l'innovation et stimuler la création d'emplois, nous devons réduire ces taux d'imposition, afin que nos compagnies puissent livrer une vigoureuse concurrence.

Par conséquent, nous annonçons que, au cours des cinq prochaines années, nous baisserons de 28 à 21 p. 100 le taux d'imposition de ces secteurs hautement taxés. Cela permettra à tous les secteurs de l'économie canadienne de mieux soutenir la concurrence internationale. Dans un premier temps, le taux baissera à 27 p. 100 le 1^{er} janvier 2001.

Nous avons parlé de l'importance de l'innovation pour le développement d'une économie moderne. Tout en investissant à cette fin, nous devons également favoriser sur le plan fiscal l'esprit d'entreprise et la prise de risques.

Le présent budget propose d'intervenir sur trois fronts. Premièrement, nous allégerons l'imposition des gains en capital en ramenant immédiatement leur taux d'incorporation des trois quarts aux deux tiers.

• (1700)

Deuxièmement, nous permettrons, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année, que l'impôt ne soit plus prélevé lorsque les options sur actions sont levées, mais bien lorsque ces dernières sont vendues.

Troisièmement, un facteur primordial qui contribue à la difficulté des nouvelles entreprises à réunir des fonds tient à ce que les personnes qui liquident leurs placements pour en faire d'autres doivent payer de l'impôt sur tout gain en capital réalisé. Ainsi, nous allons instaurer un mécanisme qui permettra de transférer, en franchise d'impôt, jusqu'à 500 000 \$ de placements admissibles dans les petites entreprises, augmentant ainsi le montant que ces investisseurs peuvent affecter à de nouveaux investissements.

Finalement, ce budget propose une mesure à l'intention particulière des petites entreprises en croissance, lesquelles constituent une importante source d'innovation et d'emplois pour notre économie. Selon leurs porte-parole, les plus importantes mesures que nous pouvions prendre pour les aider étaient de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, de permettre les transferts en franchise d'impôt, d'abolir la surtaxe de 5 p. 100, et d'abaisser l'impôt sur les gains en capital. C'est exactement ce que ce budget vient de faire. De plus, nous proposons une autre mesure.

Le budget

À l'heure actuelle, le taux de l'impôt des sociétés augmente de façon brutale, passant de 12 à 28 p. 100, lorsque le revenu d'une petite entreprise non manufacturière atteint 200 000 \$. Nous annonçons aujourd'hui que la réduction à 21 % du taux de l'impôt des sociétés, qui sera appliquée de façon graduelle aux grandes sociétés, s'appliquera intégralement aux petites entreprises, en ce qui concerne leur revenu situé entre 200 000 et 300 000 \$, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2001.

Le plan sur cinq ans de réduction de l'impôt des particuliers et des sociétés que j'expose aujourd'hui est ambitieux sur le plan de son orientation structurelle et de la taille de l'allègement fiscal qu'il permet. Au total, il offre aux Canadiens des réductions d'impôt d'au moins 58 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Ce budget réduit le fardeau fiscal des contribuables de 15 p. 100 en moyenne, et de beaucoup plus pour bon nombre d'entre eux. Ainsi, les Canadiens à faible et moyen revenu verront leur fardeau fiscal diminuer d'environ 18 p. 100. Quant aux familles ayant des enfants, leur fardeau sera réduit de 21 p. 100 en moyenne.

[Français]

Le plan sur cinq ans de réduction de l'impôt des particuliers et des sociétés que j'expose aujourd'hui est ambitieux. Il offre aux Canadiens et aux Canadiennes des réductions d'impôt d'au moins 58 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Il réduit le fardeau fiscal des Canadiens de 15 p. 100 en moyenne, et de beaucoup plus pour bon nombre d'entre eux. Ainsi, les Canadiens à faible et moyen revenu verront leur fardeau fiscal diminuer de 18 p. 100 en moyenne. Quant aux familles ayant des enfants, leur fardeau sera réduit de 21 p. 100 en moyenne.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples précis des bénéfices de ce budget.

Premièrement, l'indexation profitera surtout aux Canadiens à faible revenu. En effet, ces derniers bénéficieront de près de 40 p. 100 des réductions d'impôt découlant de cette mesure. Ils se partageront, d'ici cinq ans, plus de 500 millions de dollars additionnels sous forme de crédit pour TPS. Ils verront augmenter automatiquement le montant de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit en raison de l'âge pour les aînés.

Deuxième exemple, deux aînés avec un revenu familial de 30 000 \$ verront leur impôt fédéral net baisser de 45 p. 100 d'ici 2004.

• (1705)

Troisième exemple, une famille de quatre personnes à revenu unique de 40 000 \$ verra son fardeau fiscal net réduit de 17 p. 100 l'année prochaine et de 48 p. 100 d'ici 2004. Ce sont des économies de 1 600 \$.

[Traduction]

Une famille de quatre personnes, à revenu unique d'au plus 32 000 \$, recevra plus de bénéfices qu'elle ne paiera d'impôt fédéral. En d'autres mots, elle ne paiera plus aucun impôt fédéral l'an prochain, et d'ici 2004, elle pourra gagner jusqu'à 35 000 \$ sans payer aucun impôt fédéral net.

Un parent seul, avec un enfant et un revenu de 30 000 \$, verra ses économies nettes augmenter de 32 \$ à 1 018 \$ d'ici 2004.

Une famille à deux revenus totalisant 40 000 \$, avec deux enfants, verra son fardeau fiscal net réduit de 50 p. 100 l'année prochaine et ne paiera aucun impôt fédéral net d'ici 2004. Ce sont des économies de 1 244 \$.

Finalement, une famille à deux revenus se chiffrant à 60 000 \$, avec deux enfants, verra ses impôts diminuer de près de 9 p. 100 l'année prochaine, et de 27 p. 100 d'ici 2004. C'est une économie de plus de 1 500 \$.

Dernière chose, au début de mon exposé, j'ai dit que, tout en fixant des objectifs sur cinq ans, nous allions baser nos décisions sur un horizon mobile de deux ans. Cela est particulièrement important dans le cas de ces exemples, parce que cela veut dire que les baisses d'impôt annoncées aujourd'hui, aussi substantielles soient-elles, constituent le minimum de ce que nous ferons, et non le maximum.

En fait, ce qui ne paraît même pas dans ces exemples, c'est que la réduction d'impôt moyenne de 15 p. 100 sur laquelle tous ces exemples sont fondés ne tient pas compte de la réduction d'impôt moyenne de 22 p. 100 qui résulte de l'ensemble des mesures contenues dans ce budget et dans ceux des dernières années.

Dans les budgets à venir, dans la mesure de nos moyens, nous irons encore plus loin. C'est ainsi que nous avons éliminé le déficit, et c'est ainsi que nous allons réduire les impôts.

[Français]

Ce budget comprend plusieurs éléments, mais se résume à un seul thème: améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes dans un monde qui évolue rapidement.

Ce budget fait de l'innovation la force motrice de notre économie. Il investit plus d'argent en enseignement supérieur et en santé. Il agit pour protéger notre environnement et pour saisir les occasions qui en découlent. Il rejoint nos valeurs en reconnaissant l'importance de nos enfants.

[Traduction]

Ce budget rétablit l'indexation du régime fiscal canadien. Il réduit les taux d'impôt fédéral pour la première fois en plus de 12 ans. Il encourage la création d'emplois en rendant le régime fiscal des sociétés plus concurrentiel à l'échelle internationale.

Il réconcilie le besoin d'investir dans notre avenir et la réduction immédiate des impôts. Il nous permet de nous tourner résolument vers l'avenir et nous trace la voie à suivre. Ce budget nous dit que, malgré la difficulté d'imaginer le Canada dont jouiront nos enfants demain, notre responsabilité envers eux, par contre, est claire.

Nous devons préparer le terrain. Nous devons préserver les valeurs qui les inspireront. Souhaitons que l'on dise de nous: ils ont bien préparé le terrain et préservé ces valeurs. Et amorçons l'avenir avec confiance, avec la confiance d'un peuple qui sait qu'au-delà de ses réalisations et de la grandeur qui marque son histoire, le meilleur du Canada reste encore à venir.

• (1710)

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, dans environ trois minutes, je proposerai l'ajournement

Initiatives ministérielles

du débat sur le budget jusqu'à demain. Auparavant, toutefois, je tiens à remercier le ministre des Finances de sa présentation, qui se démarque davantage par les aspects qu'elle néglige d'aborder que par son contenu.

Je trouve tout à fait ahurissant de constater que cet exposé budgétaire ne fait absolument aucune mention du cafoillage d'un milliard de dollars au ministère du Développement des ressources humaines. Il n'apporte pas de réponse à la question des contribuables, à savoir pourquoi confier plus d'argent à dépenser au gouvernement alors qu'il gaspille ce qu'on lui donne déjà?

Si le vice-président d'une grande société publique était aux prises avec un cafoillage d'un milliard de dollars dans une de ses divisions et négligeait d'en faire mention dans son rapport annuel aux actionnaires, le cours des actions de cette société dégringolerait, des têtes rouleraient et le vice-président aux finances aboutirait dans une institution fédérale, et je n'entends pas par là le Sénat.

Cinq ans après que l'opposition officielle ait demandé l'élimination de la dérive fiscale, le gouvernement a enfin accepté d'y voir, et nous l'en félicitons. Bien que le budget annoncé haut et clair bon nombre d'autres soi-disant dégrèvements fiscaux, il camoufle et obscurcit chacune des dispositions du plan financier du gouvernement prévoyant des hausses d'impôt, comme les augmentations préalablement prévues des cotisations au RPC, qui représentent environ 38 des 58 milliards de dollars.

Loin de moi l'idée de jeter de l'ombre sur cette journée. Laissons nos amis libéraux prendre place à la table du capitaine au moment où le Titanic libéral s'enfonce dans la nuit. Laissons-les manger, boire et se réjouir, ainsi que célébrer pendant qu'ils le peuvent les illusions que recèle ce budget au son de l'orchestre qui joue «Amazing Grace», puis réunissons-nous de nouveau demain en vue d'entreprendre le débat sur le budget, qui permettra d'exposer en plein jour les omissions, les demi-vérités et les illusions que comprend ce budget.

Par conséquent, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

Le Président: Conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1715)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février, de la motion: Que le projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois, soit maintenant lu une troisième fois et adopté: ainsi que de l'amendement.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote différé sur l'amendement, inscrit au nom du député de North Vancouver, à la motion de troisième lecture du projet de loi C-2.

Convoquez les députés.

● (1740)

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 753)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigas	Borotsik
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Cardman	Canuel
Cardin	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Cummins	de Savoye
Debien	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Duncan	Elley
Epp	Forsyth
Journier	Gagnon
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Harvey
Herron	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hoepfner	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Lalonde
Laurin	Leclerc
Lowther	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Ménard	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Moise
Nunziata	Obhrat
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Price
Reynolds	Rocheleau
Sauvageau	St-Hilaire
St-Jacques	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Venne	Wayne
Williams—86	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Assad	Assadourian
Augustine	Axworthy
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Caldler
Carris	Caplan
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clothier
Coderre	Cottet
Comuzzi	Cullen
Cotler	Dhaliwal
DeVillers	Discepolo
Dion	